



## PARTIES PRENANTES

## ENTREPRISE

**Nom entreprise :** Dijon  
Métropole

**Effectif (2017) :**

**Pays (siège social) :**  
France

**Site internet :**  
<https://www.metropole-dijon.fr/>

**Contact :** 03 80 50 35 35



## Un système durable pour 2030

### CONTEXTE

Devant la baisse des surfaces agricoles et les nouvelles attentes sociétales, DIJON METROPOLE a pris conscience que l'agriculture était un enjeu majeur. Pour Gérard FERRIERE, directeur du Jardin des sciences, « Il y a une prise de conscience. Les consommateurs veulent une alimentation saine, de proximité et plus juste ».

L'agglomération souhaite donc travailler sur 4 piliers : l'économie, le respect de l'environnement, l'innovation des cultures et l'aspect social pour sensibiliser les citoyens.

### OBJECTIF(S)

- Devenir, à horizon 10 ans, la vitrine d'une agriculture performante et durable en milieu urbain et péri-urbain, basée sur des modèles économiques viables pour des productions locales créatrices d'emplois, améliorant le cadre de vie et renforçant la cohésion sociale.
- Favoriser toute la chaîne, de la fourche à la fourchette, avec un label dijonnais de qualité et de proximité.



### DÉMARCHE

Fort de ses acteurs innovants dans ce domaine (recherche, entreprises) et de sa renommée patrimoniale et gastronomique, le bassin de vie de Dijon a l'ambition de devenir le territoire démonstrateur d'un système alimentaire durable servant de modèle aux métropoles nationales et internationales.

Cette ambition repose sur une approche systémique touchant à l'ensemble des activités de production, d'échange, de transformation, de distribution et de consommation d'un territoire et s'articule sur trois axes :

- **Développer un système alimentaire durable**, facteur de qualité environnementale du territoire : devenir démonstrateur à grande échelle d'un modèle agroécologique qui préserve et valorise les ressources naturelles et la biodiversité, fournisse des produits de qualité en quantité suffisante et s'appuie sur une complémentarité entre activités et territoires urbains et ruraux.



Pour en savoir plus

<https://www.metropole-dijon.fr/Les-grands-projets/Un-systeme-alimentaire-durable-pour-2030>

## DÉMARCHE (SUITE)

- **Créer un système alimentaire**, facteur de développement économique et d'emplois pour le territoire : accroître la part des productions locales dans l'alimentation de la population grâce au développement de produits bruts et transformés et de services innovants liés au nouveau modèle agroécologique.

- **Améliorer la qualité de vie et renforcer la cohésion sociale** : assurer l'accès de tous à une alimentation et à un environnement plus sain, à des prix accessibles, faire des consommateurs-citoyens les acteurs de leur alimentation, renouer la confiance entre consommateurs-producteurs.

Dijon facilite ainsi l'implantation de l'agriculture sur son territoire. Pour cela, la METROPOLE met en place des partenariats avec des exploitants agricoles de divers horizons (agriculteurs, maraîchers, vigneron... ). La METROPOLE aura ainsi bientôt ses fermes avec ses œufs Label rouge, son cassis, ses truffes... Depuis un an, les producteurs peuvent valoriser leurs produits sur un marché qui leur est exclusivement dédié à Dijon.

## FACTEUR(S) CLÉS DU SUCCÈS

- Subvention de l'Etat accordée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de grande ambition » dont la METROPOLE fait partie des 24 lauréats.
- Partenariat durable entre les agriculteurs locaux, les industries agroalimentaires, les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche et la METROPOLE.
- Implication et soutien de la population locale.

| CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE LA METROPOLE   | BÉNÉFICES POUR LA FILIERE   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attrait et dynamisme de l'agglomération dijonnaise</li> <li>• Entretien du paysage et du cadre de vie</li> <li>• Construction d'un modèle national et international d'une agriculture performante et durable en milieu périurbain</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de valeur ajoutée</li> <li>• Garantie de la pérennité des exploitations périurbaines</li> <li>• Réconciliation entre producteurs et consommateurs en favorisant les échanges</li> </ul> |